

Dirigeants syndicaux, appelez à la grève générale jusqu'au retrait du texte !

L'Assemblée nationale n'a pas achevé l'examen du projet de loi portant la contre-réforme des retraites en première lecture ? Aucune importance pour le gouvernement. Le texte poursuit sa route. La majorité réactionnaire des sénateurs a jusqu'au 12 mars pour, comme le dit Macron, « enrichir » le texte. Puis elle le votera, sans l'ombre d'un doute. S'ensuivront commissions paritaires et navette entre les deux chambres. La fin de partie est fixée au 26 mars par le jeu de l'article 47.1.

L'Assemblée nationale et le Sénat l'approuvent en deuxième lecture ? Le gouvernement s'en sort. L'Assemblée nationale ne parvient pas, comme en première lecture, au vote final ? Le gouvernement s'en sort aussi en appliquant le texte par ordonnance. L'accord passé entre le gouvernement et LR est trop fragile et ne garantit pas la majorité au gouvernement ? Le gouvernement s'en sort encore avec l'article 49.3 permettant l'adoption du texte sans vote. Face, je gagne, pile, tu perds... Ainsi, affirmer qu'il est possible de s'opposer à cette nouvelle attaque contre les retraites dans le cadre de la démocratie parlementaire, comme l'ont prétendu les députés PS, PCF et LFI, relève de l'enfumage.

L'intersyndicale a donc appelé à « durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain ». Est-ce un appel à la grève générale jusqu'au retrait du texte ? Pas du tout. Ce n'est qu'une journée d'action supplémentaire. D'ailleurs, Berger pour la CFDT a immédiatement précisé « ce n'est pas un appel à la grève générale ».

Mais la plupart des travailleurs sentent bien que les journées d'action ne peuvent venir à bout du gouvernement. Martinez pour la CGT a appelé à des « grèves plus dures, plus nombreuses, plus massives et reconductibles ». Est-ce un appel à la grève générale ? Pas du tout. D'ailleurs Martinez a bien précisé « la question de la reconduction ne se décide pas au niveau des confédérations syndicales mais dans les entreprises et les services ».

Voilà donc les travailleurs renvoyés à décider dans chaque entreprise ou administration s'ils poursuivent la grève, s'ils l'arrêtent, ou s'ils attendent la prochaine journée d'action. Les dirigeants syndicaux appellent à la grève reconductible à la RATP, à la SNCF, dans les ports, les raffineries et verreries... à partir du 7 mars. Est-ce un appel à la grève générale ? Pas du tout. Déjà en 2010 puis en 2019, les travailleurs de la SNCF et de la RATP avaient été embarqués dans des grèves reconductibles site par site qui les avaient rincés sans obtenir aucun

résultat, pendant que les autres travailleurs étaient appelés à suivre des journées d'action saute-moutons.

Après le 7 mars, il y a la journée internationale pour défendre les droits des femmes le 8 mars, puis une journée d'action appelée par des organisations étudiantes et lycéennes le 9 mars. Est-ce la grève générale ? Pas du tout. Aussi légitime que soit le combat des uns et des autres, ce n'est que la succession de trois formes de mobilisations particulières et non le combat tous ensemble, la grève générale jusqu'au retrait pur et simple du projet de loi !

Mais, répètent à l'envi les chefs syndicaux : « la grève générale ne se décrète pas ». Évidemment, ce sont les travailleurs qui décident au bout du compte. Mais ils pourraient d'autant mieux décider s'ils voyaient que leurs syndicats appellent nationalement toute la classe

ouvrière, toute la jeunesse, à la grève générale pour vaincre le gouvernement, jusqu'au retrait du texte.

Seule la grève générale, organisée, avec des comités de grève, de quartiers, etc. coordonnés entre eux, avec une direction nationale constituée par un comité central de grève aurait une puissance telle que non seulement elle imposerait très vite le retrait de la contre-réforme, mais exigerait immédiatement le paiement des jours de grève, la hausse générale des salaires, des retraites et des allocations, leur indexation automatique sur la hausse des prix, etc.

De plus, la grève générale victorieuse sur la question des retraites donnerait ensuite une force incomparable à la classe ouvrière dans toutes ses luttes particulières, comme en 1936 et 1968.

Voilà ce que craint le gouvernement ! Voilà ce qu'il faut faire !

Le GMI propose la création de comités d'action pour la grève générale dans les usines, les facultés, les bureaux, de les coordonner pour qu'ils prennent toutes les initiatives dans les manifestations, les assemblées générales, auprès des sections syndicales, pour imposer le seul moyen qui puisse emporter la victoire :

Dirigeants syndicaux, appelez immédiatement à la grève générale jusqu'au retrait du texte !

Organisons-nous pour imposer la grève générale jusqu'au retrait total !



1^{er} mars 2023